REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/37

Conseil d'administration de la Société anonyme d'habitations à loyer modéré pour l'action sociale (SAHLMAS) – Désignation de représentants par le Conseil municipal

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction des Assemblées

Rapporteur: M. DOUCET Grégory

SEANCE DU 30 JUILLET 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE: 3 AOUT 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 JUILLET 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA

SEANCE: 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 4 AOUT 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE: 6 AOUT 2020

PRESIDENT: M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU: Mme ZDOROVTZOFF Sonia

PRESENTS: M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVTZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS: Mme PRIN (pouvoir à Mme NUBLAT), M. VIVIEN (pouvoir à M. VASSELIN), M. GIRAUD (pouvoir à Mme RUNEL), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme FRERY), Mme VERNEY-CARRON (pouvoir à M. BLANC), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES:

2020/37 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE POUR L'ACTION SOCIALE (SAHLMAS) – DESIGNATION DE REPRESENTANTS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA VILLE DE LYON - DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 23 juillet 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I - Contexte:

La Société anonyme d'habitations à loyer modéré pour l'action sociale (SAHLMAS) a pour objet de gérer un parc immobilier d'habitations à loyer modéré, de l'entretenir et de le rénover en vue de sa location.

Par ailleurs, elle réalise des missions d'accompagnement social destinées aux personnes logées au sein du patrimoine dont elle assure la gestion.

Elle peut également améliorer les logements de son patrimoine en vue de leur vente à des personnes physiques, ou à des collectivités territoriales dans le cadre d'opérations d'aménagement ou d'opérations de renouvellement urbain et de mixité sociale, prévues dans les contrats de ville.

La SAHLMAS gère également les immeubles à usage principal d'habitation appartenant à l'Etat ou à des collectivités territoriales ou à leurs groupements.

II – <u>Modalités de représentation</u>:

La SAHLMAS est administrée par un conseil d'administration composé de 12 membres.

Conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation, le conseil d'administration des sociétés anonymes d'habitations à loyer modéré se répartit en 4 collèges : un actionnaire de référence détenant la majorité du capital, des représentants des EPCI et collectivités territoriales, des représentants des locataires et un collège réservé à d'autres personnes morales ou physiques.

La Ville de Lyon est représentée au sein du Conseil d'administration de la SAHLMAS en tant qu'actionnaire principal. Elle dispose à ce titre de 10 représentants titulaires.

Il est proposé au Conseil municipal de pourvoir à ces désignations.

Vu le code de la construction et de l'habitation et, notamment, son article L 422-2-1 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L 2121-33;

Vu les statuts de la SAHLMAS en date du 9 décembre 2019 ;

DELIBERE

- 1- Mesdames Marie-Nöelle FRERY, Malika BONNOT, Christiane CERUTTI, Samira BACHA HIMEUR et Laura FERRARI et Messieurs Raphaël MICHAUD, Olivier BERZANE, François GENOUVRIER, Alexandre CHEVALIER et Pierre OLIVER sont désignés en tant que représentants titulaires pour représenter la Ville de Lyon, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil d'administration de la Société anonyme d'habitations à loyer modéré pour l'action sociale (SAHLMAS).
- 2- Les dits représentants sont autorisés à occuper la fonction de président du Conseil d'administration ainsi que toutes autres fonctions ou tous mandats spéciaux qui leur seraient confiés.

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Pour le Maire,

Grégory DOUCET